



Le Petit Chavanais

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

EDITO

La page 2016 est tournée, comme toujours, 2017 nous relance pour un nouvel exercice qui arrive à la mi-parcours du mandat 2014 / 2020. Certes, ce n'est pas l'heure d'un bilan mais, certains événements marqueront indiscutablement cette mandature et méritent d'être évoqués dès à présent.

En premier ; le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la révision avait été lancée à la fin du mandat précédent et approuvée à l'automne 2014, vient d'être annulé en novembre dernier par le Tribunal Administratif de Grenoble suite à une requête des services de l'Etat (DDT). Ne voyez pas là une faute grave de la part de quiconque, bien au contraire, les griefs peuvent même porter à sourire. Le jugement rendu, avec la certitude des ignorants, dit : que le nouveau règlement porte « atteinte au patrimoine », qu'il est trop « pernicieux ». C'est bien le site de l'Arthaudière qui est concerné, alors qu'il est déjà sous la protection totale du classement Monument Historique ! C'est ignorer que ce site patrimonial, dont il faut rappeler que la protection a été sollicitée en 1991 par notre collectivité, est aujourd'hui pour l'essentiel une propriété communale, sauvegardée au mieux selon notre capacité. Prenons acte que seule la forme administrative, sans autre considération, compte aux yeux de cette juridiction dont la France s'est dotée. Il faut à présent rouvrir le dossier et espérer, qu'une correction simple et légère des documents concernant les points évoqués dans le jugement, satisfera les services de l'Etat afin de ne pas nous imposer de recommencer toute la procédure et dépenser inutilement les deniers communaux. En attendant, le Plan d'Occupation des Sols (POS ancien de 2001) est à nouveau applicable, bien que devenu obsolète au regard de l'évolution de la législation et incompatible avec les schémas supérieurs. Cherchez l'erreur !



En second ; au premier janvier 2017, une seule intercommunalité réunira les cinq structures existantes du territoire Sud Grésivaudan : les trois communautés de communes et deux syndicats dont le SMICTOM. Sur le principe, c'est une simplification cohérente et attendue de l'administration territoriale qui ne mérite aucune réserve. Cependant, cette étape étant réalité, le législateur n'en est pas resté là, la loi va plus loin en imposant des transferts de compétences importants de deux ordres : des communes vers l'intercommunalité comme la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais aussi, de l'Etat vers l'intercommunalité comme la gestion des rivières et des milieux aquatiques ou encore d'autres services qu'il ne rend plus aux communes comme l'instruction des permis de construire ou encore l'aide technique. Ce sont des remaniements lourds de conséquences à gérer et à financer dans une période de diminution des concours de l'Etat et des financeurs historiques.

Infos pratiques

Mairie:

Ouverture du secrétariat:

Lundi ,mardi et vendredi: 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Tél. : 04 76 38 50 68

Fax : 04 76 38 11 43

Email :

mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr

Ecole:

Service Périscolaire : 04 76 36 01 33

Ecole St Bonnet : 04 76 38 04 62

Ecole Montagne : 04 76 36 45 67

Service technique :

Dominique DUPUIS : 06 89 88 25 35

Syndicat Intercommunal des Eaux :

Pour toutes questions contactez le :

04 76 38 50 68.

Numéro d'astreinte SIE :

06 44 26 34 18

Communauté de Communes :

04 76 38 45 48

Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans l'énumération de ces changements qui vont imposer un nouvel équilibre dans le bloc « communes / intercommunalité » pour mesurer le bouleversement qui aura sévi au cours de ces six années 2014 / 2020.

En 2017, avec tous les françaises et les français, nous aurons à élire un nouveau Président de la République, formulons ensemble le vœu qu'il saura donner à chacun de nous l'élan et l'espoir tant attendus dans un projet clair et rassurant à tous les niveaux de nos institutions.

Dès à présent, je souhaite à toutes et à tous une excellente année 2017. Je renouvellerai mes vœux le 14 janvier lors de la cérémonie traditionnelle à laquelle je vous invite nombreux.

Robert Pinet
Maire

Le dernier conseil communautaire .



« **C'est le dernier conseil communautaire et cela me touche beaucoup. Nous allons entrer dans l'ère d'une nouvelle intercommunalité. Cette procédure est nécessaire et il ne faut pas avoir de regrets. La communauté de commune du Pays de de Saint Marcellin a beaucoup œuvré pour le territoire et nous allons continuer d'œuvrer ensemble pour construire un avenir qui défendra et gèrera au mieux les intérêts du Sud-Grésivaudan** ». C'est ce qu'a dit Robert Pinet président de la CCPSM de 1997 à 2014, le 1^{er} décembre lors de l'ouverture de la dernière séance du conseil communautaire qui s'est tenu à la salle des fêtes de St Bonnet de Chavagne. Puis il a laissé la parole à André Roux président actuel, qui après le vote de plusieurs décisions modificatives liées au budget à dresser un bilan rapide de son mandat qui prend fin au 1^{er} janvier 2017 lors de la fusion des trois intercommunalités. Tel que la construction du centre aquatique l'Olympide, la Maison de l'économie, développement de l'habitat, la Boîte à essais, la Maison de santé, la restructuration de la crèche de St Marcellin.... C'est avec beaucoup d'émotion qu'il a conclu « *je suis heureux, nous allons vers un beau projet sur lequel nous travaillons depuis des mois.* » Le prochain rendez-vous est fixé au 12 janvier pour l'élection du futur président de la grande intercommunalité.



Cap sur la nouvelle intercommunalité

1^{er} janvier 2017, naissance d'une nouvelle communauté de communes

Depuis 40 ans les communes et leurs groupements intercommunaux successifs travaillent ensemble au développement du territoire. Confirmée au lendemain des municipales 2014, l'année 2016 a vu la concrétisation de cette tradition, avec la validation de la constitution d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint-Marcellin. 47 communes : de Saint-Lattier à Saint-Quentin sur Isère, de Rencurel à Bessins, de Quincieu à Chatelus, pour 43 853 habitants. Une nouvelle étape qui a fortement mobilisé les élus tout au long de l'année pour inventorier l'exercice des pratiques des compétences dans chaque intercommunalité, puis établir la liste des enjeux pour le territoire, ses habitants et sa nouvelle intercommunalité.

Qu'est-ce que ça change ?

Si le périmètre géographique et le nombre de communes évoluent, la création de cette nouvelle intercommunalité ne change rien pour ses habitants. Les services perdurent : les enfants accueillis en multi accueil ou crèche le seront toujours, idem pour les cours de fitness ou de natation, la gestion du tri de nos déchets ménagers, etc. La continuité dans le changement tout en maintenant la proximité.



47

communes



43 853
habitants

Compétences intercommunales au 1 er janvier 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

-actions de développement économique
-politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-actions en faveur des milieux aquatiques
-actions et soutiens en faveur de la maîtrise d'énergie
-actions en faveur de la gestion des espaces forestiers
-aménagement et entretien du réseau de sentiers classés au PDIPR

ACTION SOCIALE

-actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
-appui aux structures d'aide à la personne du territoire intercommunal

CULTURE

-Politique culturelle à l'échelle intercommunale

AMENAGEMENT DES AIRES D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE

HABITAT, LOGEMENT

-programme local de l'habitat
-actions en faveur de l'amélioration de l'habitat (OPAH)
-gestion du dispositif d'hébergement temporaire
-soutien aux opérations de construction de logement sociaux
-architecte conseil

EQUIPEMENT SPORTIFS ET CULTURELS

-équipements culturels:
Grand séchoir, Vinay
Couvent des carmes, Beauvoir en Royans
Musée de l'eau, Pont en Royans
Médiathèque, saint Quentin sur Isère
Ludothèque, Saint Marcellin
Ecole de musique, Vinay
Ecole de musique, Pont en Royans
-Équipement sportifs:
Espace nordique des coulmes
Gymnase, Pont-en-Royans
Centre aquatique l'Olympide, Chatte
Base nautique d'aviron, La Sône

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- réseaux et services locaux de communication électronique

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

POLITIQUE DE LA VILLE

-diagnostic, orientations et mise en œuvre du contrat ville
-dispositifs contractuels de développement urbain, local, d'insertion et de prévention de la délinquance

EAU POTABLE

-production, transport et distribution

CASERNES DE GENDARMERIE

- construction, gestion et entretien des casernes de gendarmerie de St Marcellin et Pont en Royans

VOIERIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MAISON DE SANTE

SERVICES INTERCOMMUNAUX AUX HABITANTS

SERVICE AUX FAMILLES

Etablissements d'accueil des jeunes enfants

Lieu d'accueil parent-enfant

Relais assistantes maternelles

Centres de loisirs

Ludothèques

Points information jeunesse

Maison des familles

CULTURE

Médiathèques

Musées

Ecoles de musique

ECONOMIE

Agence de développement économique

TOURISME ET SPORT

Office de tourisme

Equipements sportifs

SERVICES A LA POPULATION

Déchetteries

Régie d'eau et d'assainissement

Service public d'assainissement non-collectif

Echo du conseil municipal

Au cours de l'année 2016, le conseil municipal s'est réuni six fois. Les thèmes suivants ont été abordés :

Plan Local d'Urbanisme

Le 2 décembre, le Maire a informé le conseil municipal de l'annulation du PLU par le Tribunal Administratif. Suite à cette décision, il a proposé de rencontrer la Directrice de la DDT avec l'avocat qui a suivi le dossier pour analyser les attentes de l'état tout en essayant de préserver la plus grande partie de la procédure engagée ceci dans un souci d'économie budgétaire. Les règles et les zonages du POS sont réactivés en attente du PLU. Vous pouvez consulter ces documents sur le site de la commune rubrique « cadre de vie ».

Assainissement

Projet de raccordement de la partie Est du village au réseau d'assainissement. Ces travaux permettraient le branchement des maisons d'habitation, du futur local de chasse et de l'installation de toilettes à proximité du cimetière.

SEDI

Une demande à ERDF est prévue pour le raccordement électrique des locaux situés à côté du cimetière. La faisabilité de ce projet, a été réalisé par le cabinet d'étude Syntégra pour un coût de 3300 euros TTC . Le coût de ces travaux est estimé à 24 000 euros TTC, il sera intégralement pris en charge par le SEDI.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le projet de renforcement du réseau électrique des quartiers des Carrets et Grande Grange. Un nouveau transformateur sera installé. Le coût de ces travaux est financé en totalité par le SEDI.

Cimetière

Une procédure permettant la reprise des concessions funéraires dont les tombes sont en état d'abandon est lancée. Un affichage à l'entrée du cimetière et sur chaque tombe concernée doit être effectué. Cette information devra être affichée durant 3 ans afin que les éventuelles familles puissent se manifester auprès de la Mairie. Après ce délai, le Maire peut poursuivre la procédure. Cette action est nécessaire à la bonne gestion du cimetière.

Travaux

La priorité a été donnée à l'entretien des voiries. La gestion des écoulements d'eau et aussi au curage des fossés, et re-profilage des routes (route du Furan), des emplois partiels sur une partie des routes et la réparation de trous dans la chaussée à l'enrobée. le budget nécessaire à ces travaux a été de 48 500 euros.

La poursuite de la réflexion sur l'acoustique de la salle des fêtes est toujours d'actualité avec la réalisation d'une étude et des devis.

L'appartement situé au rez de chaussée a rencontré des problèmes d'humidité, le renouvellement de la VMC a été effectué, plus divers petits travaux de remise en état ont été réalisés afin qu'il puisse de nouveau être loué en début d'année.

Travaux au Château de l'Arthaudière : Le Maire a rencontré le représentant de la DRAC pour relancer la 2ème tranche des travaux sur le Château de l'Arthaudière. Cette réhabilitation concernera principalement la toiture jouxtant la tour restaurée lors de la première tranche avec le pigeonnier. Le coût de cette nouvelle tranche est estimé à 120 000 euros. Les entreprises ont déjà été consultées et retenues. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à un plan de financement et les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental. La part d'autofinancement de la commune serait de 10%. Les travaux débuteront qu'après avoir obtenu toutes les subventions sollicitées.

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune:

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

 **Budget**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la reconduction des taux des taxes locales sans augmentation.

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses sont de 572 760 €. Ces charges de fonctionnement intègrent notamment l'entretien des dépendances du château, les dépenses liées aux actions du CCAS, des cotisations nouvelles liées à l'intercommunalité du Pays de St Marcellin, une réorganisation du personnel communal avec l'arrêt de reversement de salaires et charges sociales entre les communes et syndicat intercommunal où intervient l'agent, la poursuite des aides financières octroyées aux associations communales et à la bibliothèque intercommunale.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de 572 760 €. Elles tiennent compte de l'arrêt des reversements entre communes des frais de personnel partagés, de la mutualisation avec Montagne des frais de scolarité liés au regroupement pédagogique, de l'évolution des différentes dotations et de la non augmentation des taux des taxes locales.

Au niveau de la section investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 206 603 €. Les dépenses d'investissement permettent de rembourser le capital des emprunts pour 40 910 €, acquérir du matériel, de l'outillage et du matériel de bureau pour 5 964 €, effectuer des travaux dans les bâtiments communaux pour 11 000 € et entretenir les voiries pour 47 390 €. Les recettes d'investissement sont issues du reversement de la section de fonctionnement pour 70 000 €, de dotations de fonds divers (FCTVA) et de subventions d'investissement.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations communales. Il a adopté à l'unanimité le budget primitif 2016.

Investissements réalisés en 2016

Objets	Montants TTC réglés	Subventions reçues
Matériels et outillages	1 576,10 €	
Matériel de bureau et informatique	3 276,07 €	
Travaux bâtiments communaux	8 841,47 €	
Travaux voirie communale	59 059,24 €	4 194 €
Total	72 752,88 €	4 194 €
<i>Rappel total des investissements 2015 TTC en euros</i>	49 219,03€	0

Budget 2016 après décisions modificatives

Section fonctionnement 2016			
Dépenses en euros		Recettes en euros	
Charges à caractère général	171 996 €	Ventes de produits	43 045 €
Charges de personnel	213 900 €	Impôts et taxes	218 221 €
Charges de gestion courante	58 315 €	Dotations et participations de l'état	213 392 €
Atténuation de produits / Dépenses imprévues / Virement section investissement / Opération d'ordre entre section	36 475 € 2 200 € 70 000 € 6 374 €	Produits de gestion courante / atténuation de charges / Produits financiers / Produits exceptionnels	31 800 € 17 940 € 6 € 442 €
Frais financiers	12 500 €	Excédent de fonctionnement reporté	47 914 €
Charges exceptionnelles	1 000 €		
Total dépenses	572 760 €	Total recettes	572 760 €
Section investissement 2016			
Dépenses en euros		Recettes en euros	
Remboursement du capital des emprunts	40 910 €	Dotations fonds divers Réserves	95 029 €
Immobilisations incorporelles	0 €	Subventions d'investissement	4 200 €
Immobilisations corporelles	7 664 €	Emprunts et dettes assimilées	31 000 €
Immobilisations en cours (Travaux)	83 201 €	Opération d'ordre entre section	6374 €
Dépenses imprévues / Solde d'exécution d'investissement reporté	2 000 € 72 828 €	Virement de la section Fonctionnement	70 000 €
Total dépenses	206 603 €	Total recettes	206 603 €

0 Les services périscolaires

La restauration Scolaire

Durant l'année 2016 c'est en moyenne 50 élèves par jour qui prennent leur repas dans la salle de cantine.

Ce service municipal permet ainsi aux élèves du RPI de se restaurer tous les jours dès 11H40 après une inscription sur le portail E-enfance.

Deux services sont organisés: tout d'abord les petites sections sont installées par le personnel encadrant pendant que les grands se détendent un moment dans la cour .

Ce service de restauration fonctionne avec le traiteur plein sud de PARNANS qui nous confectionne de bons petits plats. Les repas sont facturés 3€60 l'unité.



La garderie Périscolaire

Au sein du RPI un service municipal de garderie permet d'accueillir les élèves avant et après l'école.

Ainsi dès 7H 30 nos employés reçoivent les enfants jusqu'à 8H30 et dans l'après midi de 16h10 à 18h30. Depuis 2015 avec la réforme des TAP, une garderie a été mise en place le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 11h40 à 12h20. En moyenne c'est une quinzaine d'enfants qui sont pris en charge le soir et une douzaine le matin. L'inscription est permanente ou occasionnelle Elle est effectuée par le biais du portail E-Enfance.

Les tarifs sont les suivants:

Garderie matin ou soir: 40€ / période scolaire
 Garderie matin et soir: 60€ / période scolaire
 Garderie occasionnelle: 3€ / pour un matin ou un soir.

La commune reste à votre écoute pour toutes suggestions et vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2017.





Les Temps d'activités périscolaire (TAP)

Depuis leur mise en place lors de l'année scolaire 2014/2015, les Temps d'Activités Périscolaires ont lieu tous les soirs de 15h30 à 16h10 après l'école.

Durant ce temps les élèves sont répartis en trois groupes pour réaliser une activité soit de création, de découverte ou d'éveil.

Ces activités sont gratuites.

Quatre agents sont présents dès 15h30 pour prendre en charge tous les élèves





RPI Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Montagne-Saint-Bonnet de Chavagne



« Qu'importe de savoir ce qu'est une ligne droite si l'on ignore ce qu'est la droiture. » (Senèque)

L'école est bien souvent le premier rendez-vous du vivre ensemble des futurs citoyens.

L'équipe enseignante tient ici à féliciter l'ensemble des élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), quant à leur comportement et civisme lors de nos différentes rencontres (Les Olympiades, le spectacle, les projets communs ...).

Le RPI en quelques chiffres :

Nous comptons aujourd'hui 87 élèves sur les deux écoles, dont 67 scolarisés à Saint-Bonnet.

L'équipe pédagogique s'est réjouie du retour d'Eve REULIER, venue compléter le mi-temps de Sandrine Genet en septembre.

Les projets de cette année :

En plus des Olympiades (devenues un rituel d'octobre) et du spectacle du RPI (autour du thème de l'eau et du bois cette année), les quatre classes étudieront les cours d'eau de nos communes, avec l'intervention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vercors. Nous découvrirons tous également les nouvelles pratiques en terme de tri sélectif des déchets avec les interventions du SICTOM.



Ecole Maternelle PS-MS-GS Année scolaire 2016-2017

Les CM1/CM2 travailleront autour de la filière bois de la forêt de Chambaran tout au long de cette année, tandis que les CE2/CM1 partiront 5 jours à Autrans pour un séjour ski de fond, chien de traîneau et musique.

Pour clore cette année 2016, nous avons eu la chance de travailler en collaboration avec le célèbre groupe de musique pour enfant ZUT. Les élèves ont appris à mettre en scène certaines de leurs chansons et les CM1/CM2, avec la complicité de Fred, un des

membres du groupe, ont même écrit une chanson sur le thème du bois. Pour finaliser ce superbe projet, tous les élèves ont pu profiter d'un spectacle privé et interactif dans la salle des fêtes de Saint-Bonnet.

Tous ces projets ne pourraient pas voir le jour sans l'implication et le dynamisme du Sou des Ecoles et des municipalités ; au nom des élèves et de l'équipe enseignante, un grand merci à tous !



Nathalie Bourroux

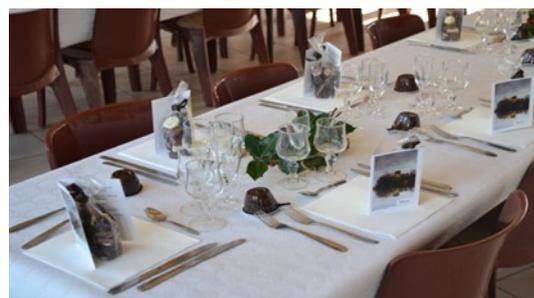


Bonne et heureuse
année 2017 à tous !

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Cette année les membres du CCAS et le conseil municipal ont voulu innover . Dans le but de rassembler le plus grand nombre de personnes. Il a été décidé d'organiser ce repas en semaine et en fin d'année . La formule a réussi car plus d'une soixantaine de personnes s'est déplacée et on les en remercie. Le repas a été préparé par le traiteur Roustan. L'après- midi a été musicale et dansante où nous avons eu la chance de voir tourner les deux doyens de notre commune. En fin de journée ils sont repartis



avec un ballotin de chocolat et le souvenir d'un bon moment partagé.

Les aînés absents au repas ont reçu la visite des membres du CCAS pour la remise de l'habituel colis.



***Les membres du CCAS vous souhaitent
une bonne année 2017***

et vous disent à l'année prochaine





Le SICTOM Sud-Grésivaudan exerce la compétence « ordures ménagères » pour les trois communautés de communes du Sud-Grésivaudan, et son périmètre se confond avec la future inter-communalité



- Les missions du SICTOM :

- > collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et traitement en enfouissement
- > collecte et valorisation des recyclables en apport volontaire
- > gestion et exploitation de 3 déchèteries
- > broyage des déchets verts en co-compostage

- 23 905 tonnes sont collectées chaque année, dont 10 210 tonnes valorisées

- Les moyens 2016: une équipe de 11 personnes et un budget de 4.9 millions d'euros financé par une redevance pour la 3C2V (communauté de commune Chambaran Vinay Vercors) et la CCPSM (communauté de commune du pays de Saint Marcellin) et par une taxe assise sur l'impôt foncier bâti pour la CCBI (communauté de commune de la Bourne à l'Isère).

Liste de tous les emballages pouvant être déposés dans les containers jaunes depuis le 1 er juin.

PLASTIQUES



Bouteilles et flacons



Pots de produits laitiers, emballages alimentaires



Barquettes en polystyrène



Sacs, suremballages et films plastiques

MÉTALLIQUES



CARTONNETTES



BRIQUES



Emballages souples, blisters

Déchetterie de Saint-Sauveur

Adresse

Route de la Croix de May
38160 Saint-Sauveur
tél 04 76 38 36 94

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 9H à 12H
et de 13H30 à 18H
samedi de 9H à 18H

Déchets recueillis: -Cartons -gravats inertes-tout venant-gros électroménager-Métaux.

-écrans -déchets verts-bois-Batteries-piles & accumulateurs

Les bureaux du SICTOM, aussi installés sur le site de valorisation de Saint-Sauveur, sont ouverts :

- lundi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H
- mardi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H
- mercredi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H
- Jeudi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H
- vendredi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H
- samedi, de 8H30 à 12H30

Sommaire

- *Edito/Infos pratiques P1
- *communication sur la fusion Intercommunales p2
- * Echos du Conseil Municipal P4 à P6
- * Les services périscolaires p7 et p 8
- * Le RPI écoles P9
- * Sou des écoles P10
- * Association Patriotique P 11 et P12
- * CCAS P13
- *SIE P 14 à P17
- *ACCA P18
- *Amis de l'Arthaudière P19 à P21
- *Le Club Bel Air P22
- * Le Comité des fêtes P23
- * Initiation Bois P24
- * Vieilles Autos du Vercors P25
- * SICTOM P26
- *C.C. Pays St Marcellin P27 à P30
- *- Agenda P31
- *Etat civil 1916 - 2016 P32

Agenda 2017

Vœux de la municipalité :

Samedi 14 janvier 2017 à 17h30 à la salle des fêtes.

Elections présidentielles: Dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017.

Elections législatives: Dimanche 11 et dimanche 18 juin 2017

Club Bel Air

Assemblée Générale du club le **mardi 5 janvier 2017 à 14h00** à la salle des fêtes.

Ludo tour: Vendredi 29 janvier de 16 h 30 à 22 h à la salle des fêtes de St Bonnet de Chavagne.

ACCA:

Matinée Boudin Caillettes le **dimanche 22 janvier**

Repas chevreuil le **samedi 11 février 2017** à la salle des fêtes.

Les Amis de l'Arthaudière

Assemblée Générale le **25 mars 2017**

Les Vieilles autos du Vercors

Les 22 et 23 avril 2017, de 8h à 18h, exposition de vieilles voitures, motos, tracteurs, au Château de l'Arthaudière.

Déclaration de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre.



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**. Depuis le 1er septembre 2016, un site de télé déclaration a été mis en place. Les déclarations par CERFA ne seront plus acceptées. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année,

entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU
UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE


mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Etat civil 2016

Du 21/12/2015 au 20/12/2016

Naissance:

-**ROBIN Eva** née le 09 avril 2016 à St-Martin d'Hères.

-**ROLIN Mila** née le 28 juillet à La Tronche.

-**ROLIN Nina** née le 28 juillet à Saint-Martin d'Hères.

-**YAMANAKA Zoé** née le 10 aout à Romans sur Isère.

-**BONNARD Nolan** né le 09 novembre à Valence

-**HUGOT Manon** née le 13 novembre à Valence

Mariage:

-**Payerne Priscilla** et **Lambert Laurent** le 3 septembre.

Décès :

-**Didier Gilles** le 30 juillet

-**Monnet Roger** le 29 octobre

-**Savoie Emile**

Naissances 1916

N°	Noms et Prénoms des enfants	Date
1	Burais Raymond	11 aout
2	Blachon Fernande Anna Paula	20 octobre
3	Blanchard Paulette Françoise	9 décembre
4	Farconnet Aimé Lucien Fernand	14 octobre
5	Giraud Mélanie Elisa Joséphine	21 novembre
6	Laye Marguerite Simone (jumeau)	21 mai
7	Laye René André (jumeau)	21 mai
8	Mayet dit Chabert Angèle Emilie	14 janvier
9	Rose Léa Flavie	22 aout
10	Savoie Antoinette Eugénie	1 ^{er} juillet



DON DU SANG

JEUDI 5 JANVIER 2017 de 16h30 à 20h00 à la Salle des fêtes de Saint Hilaire du Rosier .

*Venez fêter la nouvelle année!
Le Maire et les conseillers invitent
toute la population et toutes les associations
le Samedi 14 janvier 2017 à 17h30
à la salle des fêtes de St Bonnet de Chavagne.*

Nous remercions Les responsables d'associations qui chaque trimestre participent à l'élaboration de ce journal. Vous pouvez nous faire passer des informations en mairie pour le numéro du premier trimestre 2017 sous format numérique **avant le 15 mars 2017. Merci à tous !**



S'inscrire sur l'annuaire économique du site Internet de St Bonnet :
Vous exercez votre activité sur la commune et n'êtes pas présents sur l'annuaire économique ? Merci de contacter la mairie ou d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne dans la rubrique économie de notre site Internet :

<http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr>

http://

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :
www.saint-bonnet-de-chavagne.fr
Retrouvez le Petit Chavanais au format numérique en rubrique « Vie Municipale »